

Décision

Générale

colonial

Décision n° 451 accordant une permission d'un mois à M. Robin (André).

n° 451

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable, à la colonie par décret du 8 juin 1884

Vu la demande de, permission en date du 18 avril 1949, formulée par M. Robin (André), rédacteur stagiaire aux affaires politiques

Vu l'avis favorable du chef du bureau politique,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission absence d'un mois, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à M, Robin (André), rédacteur stagiaire de l'Administration générale des colonies. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 26 avril 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.